



CEINTURES NOIRES



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES CEINTURES NOIRES / N° 1 AVRIL 2008

Rédaction : CNCN Nicole Andermatt - Textes, illustration, maquette : Commission Ethique et Tradition - Mise en page, fabrication : FFJDA (Com.)

EDITORIAL



«Les Ceintures Noires sont depuis toujours le « moteur » du Judo français.»

C'est grâce à la passion, l'engagement, l'action des premières ceintures noires, qui étaient en même temps, professeurs, compétiteurs, dirigeants, arbitres que le Judo français a pu se développer. 70 ans après ses débuts, il a atteint une maturité certaine. La récente nomination par la Commission Nationale des Grades d'un « ancien », Henri Courtine, au grade prestigieux de 10^{ème} dan, le prouverait s'il en était besoin.

Pour autant, les ceintures noires, tous grades confondus, restent les grands pourvoyeurs des structures fédérales. Celles-ci assurent la gestion et l'administration, mais aussi la formation des professeurs, et donc l'enseignement, la transmission de l'éthique et de la technique. Elles sont responsables également de l'encadrement technique, de la gestion du haut niveau, de la constitution d'un corps d'arbitrage, etc. Il est donc essentiel que les ceintures noires soient conscients de l'importance de leur rôle.

Ce bulletin en leur apportant directement des informations, des explications, en ouvrant ses colonnes à leurs réflexions, souhaite renforcer leur cohésion et nourrir leurs motivations.

Les ceintures noires d'aujourd'hui sont les garants du Judo de demain.

Jean-Luc Rougé

BUT, OBJECTIF, FINALITÉ

SI TU NE SAIS PAS OÙ TU VAS, TU RISQUES D'ARRIVER NULLE PART... ET DE METTRE LONGTEMPS A Y ARRIVER !

Ce dicton, familier à ceux qui ont suivi un cycle de « formation des dirigeants » de la FFJDA, souligne la nécessité avant toute action, d'en définir les buts, objectifs, et finalité. Ces trois mots bénéficient dans la plupart des dictionnaires, de définitions étonnamment floues et approximatives. Pour notre part nous adoptons les significations suivantes, illustrées par un emprunt au bel art du tir à l'arc :



Le but : c'est mettre trois flèches dans le centre jaune de la cible, à 60 mètres en moins de 1mn 30s.

L'objectif : c'est monter sur le podium aux prochains championnats de France.

La finalité : c'est cultiver la concentration, la maîtrise de soi, le calme, le détachement, la sérénité... (suite page 2)

BUT, OBJECTIF, FINALITÉ (suite)

Ces définitions ont le mérite d'être simples, claires et précises. Voici donc comment nous définissons ce « BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES CEINTURES NOIRES »

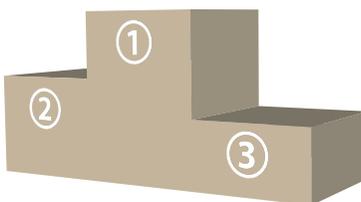
Quel est son but ?

Apporter à tous les ceintures noires des informations ayant trait au Judo, pouvant les concerner, les intéresser ou leur être utiles.
Et pouvoir recevoir leurs questions, réflexions, opinions, suggestions.



Quel est son objectif ?

Créer un lien convivial entre tous les ceintures noires. Permettre une information « transversale » et pas seulement montante ou descendante. Aider les ceintures noires à continuer leur pratique selon la « Charte du Judo » et leur activité au sein de la FFJDA avec plaisir et intérêt.



Quelle est sa finalité ?

Contribuer au dynamisme, à l'efficacité et l'harmonie du Judo français. Bref, contribuer à ce que les ceintures noires soient les porteurs et les ambassadeurs de :

Ju, le principe d'adaptation, Seiryoku zen yo, le principe de la meilleure utilisation de l'énergie physique et mentale, Jita yuwa kyoe, le principe de l'entraide mutuelle, et fassent que ces principes soient des réalités vivantes et non de simples notions intellectuelles.



Sommes-nous trop ambitieux ? Sommes-nous utopiques ?

Voire ! Nous pensons que non. En tous cas nous ne pourrons rien faire sans vous, les ceintures noires. Ce bulletin sera ce que vous en ferez par votre participation. À vos plumes donc ou vos Email .

Que va-t-il vous apporter, et comment ?

Distribution et acheminement :

Dans les clubs, par l'intermédiaire des Conseils régionaux des Ceintures Noires, via les représentants départementaux. Par Email si vous nous communiquez votre adresse personnelle.

Périodicité, format :

8 pages 21X29,7 (A4) 2 fois par an.

Rubriques :

Editorial, articles de fond, infos fédérales, nouvelles des régions, courrier des lecteurs, vos idées et suggestions, etc.

Contact :

Email de la commission : cn@ffjudo.com

Email secrétariat : sabine.erelie@ffjudo.com

Téléphone secrétariat : 01 40 52 16 58

CNCN

SIGNES DISTINCTIFS

UN LOGO



Ce superbe logo a été dessiné en 1993 par Christian Bernard Martin, artiste peintre, professeur de Judo 6^{ème} dan, pour le Collège départemental des Ceintures Noires de la Gironde. Cet organisme n'existant plus sous sa forme d'alors, nous avons souhaité faire revivre ce magnifique dessin. Voilà qui est fait avec l'accord de l'auteur et la « bénédiction » du président de l'époque Jean Pariès 7^{ème} dan.

UN INSIGNE



Un insigne de boutonnière est actuellement à l'étude. Sa forme n'est pas encore entièrement définie, mais son illustration l'est. C'est l'idéogramme « SHIN » qui résume bien la finalité de l'étude et de la pratique du Judo. Il pourra être remis à tous les nouveaux ceintures noires.

Et bien sûr... à la disposition de tous les anciens. Très bientôt !

UN SYMBOLE

À l'étude aussi, une représentation symbolique, un objet, une affiche, évoquant « la ceinture noire » et ses caractéristiques...

À vos réflexions, vos plumes et crayons !

UN SLOGAN

En réflexion également, un slogan soulignant la signification de l'accès à la ceinture noire, par exemple (idée d'André Bourreau) :

« Ceinture noire un jour, ceinture noire toujours »

À vos réflexions encore !

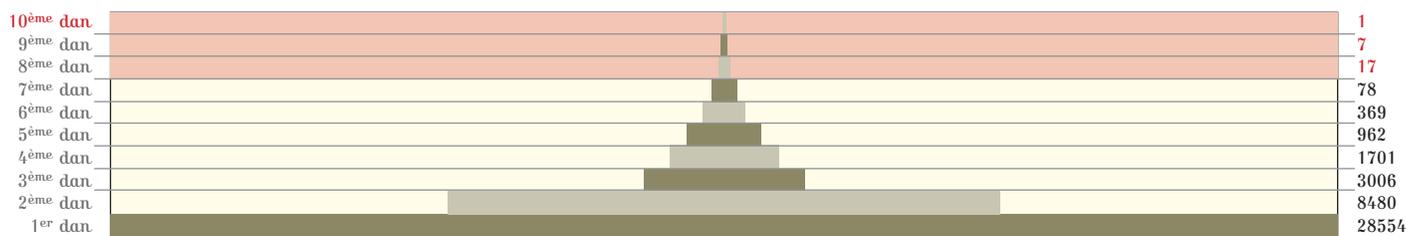
QUI SONT LES CEINTURES NOIRES DU JUDO FRANÇAIS ?

Moins de 200 en 1950, 43 000 aujourd'hui ! Ces chiffres peuvent laisser à penser que le nombre de ceintures noires « actifs » a crû d'une façon vertigineuse ! Mais quand on sait que depuis cette date il a été attribué plus de 140 000 1^{er} dan, force nous est de constater que nous en avons perdu presque 100 000 en route. Cette douloureuse question doit nous interpeller et nous aurons l'occasion d'en reparler. Quoiqu'il en soit, actuellement, et ce pourcentage n'a guère varié, les ceintures noires « actifs », c'est-à-dire licenciés, représentent environ 7 % du total des licenciés. Ils sont cependant le « réservoir » d'où sont sortis ou sortent les athlètes, les enseignants, les cadres techniques,

les dirigeants, les arbitres qui encadrent le Judo français. Et l'on peut affirmer sans crainte que la qualité globale de ce dernier, sur tous les plans, est directement liée à la qualité de ses ceintures noires. Il paraît donc essentiel d'accorder une attention toute particulière à la formation, la motivation, l'avenir et la fidélisation de cette population de ceintures noires puisque c'est sur elle en grande partie que repose l'avenir du Judo français. On peut estimer les postes à occuper dans la gestion du Judo français, dirigeants, cadres techniques, arbitres enseignants, etc. à environ 20 000. Pour ce faire nous disposons de 40 000 ceintures noires dont plus de la moitié ont moins de trente ans,

un quart mois de vingt ans ! Point n'est besoin d'être grand clerc pour voir que nous sommes en situation de pénurie et comprendre pourquoi beaucoup d'entre nous ont plusieurs « casquettes ». Il faut remarquer aussi qu'en dehors des ceintures noires salariés par la fédération à des titres divers, des cadres techniques dépendant de notre ministère de tutelle, et des enseignants, tous les autres qui agissent dans les structures fédérales, c'est-à-dire la grosse majorité, sont des bénévoles, généralement « surbookés » ! Et ceci n'est pas sans poser un certain nombre de questions.

STAT Examinons cette impressionnante pyramide des grades et voyons quels enseignements nous pouvons en tirer. Ces chiffres sont ceux des statistiques fédérales de 2006. Les statistiques à mars 2008 ne sont guère significatives et les pourcentages indiqués ci-dessous sont sensiblement les mêmes. En rouge les haut gradés en mars 2008.



COMBIEN ?

42 797 ceintures noires avaient donc pris leur licence en 2006. Ce sont les ceintures noires dits « actifs ». Nous savons que tous les ans, le nombre des nouveaux ceintures noires est inférieur au nombre de ceux qui ne renouvellent pas leur licence. Le déficit est d'environ 10 000 par an depuis plusieurs années.

Ceci devrait nous interpeller et nous amener à poser la question de la « fidélisation » de nos ceintures noires.

LEURS GRADES :

Cette pyramide des grades est particulièrement « écrasée ». Les 1^{er} dan représentent 67 % du total des ceintures noires, les 2^{ème} dan ne représentent plus que 20 % et les 3^{ème} dan se réduisent à 10 % ! Après une nouvelle chute des 4^{ème} dan à 4 %, la descente est vertigineuse. Les 5^{ème} dan sont 2 % et le reste des « haut gradés » à partir de 6^{ème} dan représentent 1 % du total !!

Il est évident qu'il y a un « hiatus », c'est-à-dire un manque de continuité, de cohérence, entre chaque grade. Il apparaît une sorte de décalage et de contradiction par rapport à l'enseignement du Judo et à la progression normale dans sa connaissance.

Ceci devrait aussi nous interpeller et nous amener à poser la question de la motivation pour accéder au grade supérieur, peut-être de la modalité de nos passages de grades, et de la préparation à ceux-ci.

LEUR AGE :

L'examen de la répartition des ceintures noires par tranche d'âges est particulièrement intéressant. Nous voyons par exemple que plus de la moitié à moins de 30 ans, dont un quart a moins de 20 ans. Nous voyons également que les ceintures noires de plus de 60 ans sont 2222. Une simple opération nous permet de constater que les ceintures noires entre

30 et 60 ans sont 17 632. Nous remarquons aussi que les plus de 70 ans sont 636 dont 90 ont plus de 80 ans !!

Notre population est indubitablement jeune ! Mais sans doute que les ceintures noires disponibles pour œuvrer dans les structures du Judo, sont peu nombreux.

QUI SONT LES HAUT GRADÉS ?

Il n'y a pas de statistiques sur ce sujet. Mais tout le monde peut constater ce fait : la majorité des haut gradés sont des « professionnels » du Judo, c'est-à-dire, des enseignants, des athlètes de haut niveau, des cadres techniques, des membres de la structure administrative fédérale. Ceci n'est pas une constatation péjorative et ne nous autorise pas sans doute à lier la profession au grade... ni le grade à la profession... mais nous autorise à poser la question : pourquoi si peu de haut gradés parmi les « amateurs » ?

CNCN

LA JOURNÉE NATIONALE DES CEINTURES NOIRES

Le samedi 19 janvier 2008



CÉRÉMONIE KAWAISHI

Dès le matin rendez-vous était donné au cimetière du Plessis-Robinson où repose celui qui a été à l'origine du développement du Judo en France et même en Europe.

L'allocution du président J.L. Rougé empreinte de respect et de reconnaissance a souligné le rôle déterminant joué par le Maître Mikinosuke Kawaishi. Elle a bien posé également le sens de cette cérémonie qui, réunissant les judokas français autour de valeurs communes dépasse largement le simple devoir de mémoire. Après cette cérémonie le président recevait à déjeuner à la FFJDA une quarantaine de pionniers du Judo parmi les 100 premières ceintures noires.

A gauche, Madame Kawaishi accompagnée du président J.L. Rougé, précède l'importante délégation des anciens élèves du Maître et des plus anciens judokas français.

A droite, la ceinture noire n° 1 bis (Jean De Herdt) et la ceinture noire n° 94 (Pierre Jazarin) !!



ATELIERS « ECHANGE / DECOUVERTE »

De 14 à 15h30, sous la direction de Patrick Vial, ces ateliers ont été animés par E. Domagata, S. Feist, D. Janicot, J. Leberre pour le Judo Ju Jitsu et par des intervenants de haut niveau délégués par les fédérations d'Aïkido, Karate, Tai Chi Shuan

Chacun des nombreux participants, a pu ainsi s'enrichir au contact des autres disciplines martiales.

KAGAMI BIRAKI

A 15h45, Pierre Jazarin, responsable de la Commission Ethique et Tradition, ouvrait la Cérémonie de Vœux. A la table officielle, décorée d'une magnifique composition « Ikebana » avait pris place un certain nombre d'invités, à côté du président J.L. Rougé :

- Mr. Serandour, président du CNOSEF.
- Mr. Yann Drouet, représentant le ministre des sports. A noter que Mr. Drouet CN 2^{ème} dan siégeait en judogi ! Le ministre Bernard Laporte lui avait remis une cassette video, qui, projetée sur grand écran, nous permit de recevoir ses vœux et ses appréciations flatteuses sur la FFJDA et son action.
- Mr. Nagawa Masateru, président de la Maison de la Culture du Japon à Paris.
- Mrs. Les présidents d'honneur de la FFJDA.
- Mrs. Shozo Awazu et Henri Courtine.
- Mrs. Les présidents et représentants des fédérations d'Arts Martiaux délégataires. (Aïkido, Karate, Kendo, Kyudo, Tai Chi Shuan)



UN MOMENT HISTORIQUE



Le President Rougé et Henri Courtine (juste avant la remise de grade)

A la présentation des vœux par Georges Pfeifer, président d'honneur, le président Rougé répondit en soulignant à nouveau le rôle éducatif que doit avoir l'enseignement du Judo.

Puis Henri Courtine reçut le grade de 10^{ème} dan devenant ainsi le premier judoka français titulaire de ce grade, le plus élevé au monde.

Il y a actuellement 5 judokas de ce grade, 3 au Japon, 1 en Hollande, 1 en France.

Suivirent les remises de 9^{ème} dan à Mrs. Bourreau, Grossain, Gruel, Leberre, Pelletier, Mochizuki (karate), et des 8^{èmes} dan à Mrs. Brondani, Chalier, Déglise-Favre, Dupuis, Guichard, Lemoine, Norris, Oudart.

Un nombre important de 7^{ème} et 6^{ème} dan furent remis au cours de cette cérémonie qui fut par ailleurs ponctuée par des démonstrations et des kata d'un haut niveau de technicité, effectués par les représentants de toutes les fédérations d'Arts Martiaux invitées, par la commission « kata » de la FFJDA et par le comité du Kendo qui gère plusieurs activités : Iaï, Naginata, Bodo, Chambara, Kyudo.

Bref, une cérémonie de très haute tenue, empreinte d'émotions et porteuse de qualité.



SOIRÉE SHIN

A l'origine la « Soirée Shin », comme le reste de la journée était organisée par le Collège des Ceintures Noires. La liste des invités était composée du comité directeur du Collège National, des récipiendaires de grades, des hauts gradés 6^{ème} dan et plus, des délégués des Collèges régionaux et départementaux, se joignant à eux le président de la fédération et les présidents d'honneur. Cette Olympiade, compte tenu des nouveaux statuts et du nombre croissant de haut gradés, la liste des invités a évolué. Elle n'est cependant pas figée et toujours susceptible d'être modifiée.

Cette année 280 personnes étaient prévues pour le dîner convivial ponctué d'animations. C'est au cours de cette soirée que sont remis les prestigieux « Trophées Shin Nationaux » qui honorent un comportement et souvent presque une vie entière, vécus selon les principes et l'éthique du Judo.

Ci-dessous les récipiendaires de cette année.



Guy Pelletier
9^{ème} dan arbitre mondial



Anne-Sophie Mondiere
Médaillée au Champ. du Monde
Championne d'Europe



Raymond Rossin
8^{ème} dan arbitre mondial



Didier Janicot
7^{ème} dan directeur de l'EFJJ

Cette soirée prolongeait la « Journée Nationale des Ceintures Noires » 2008 que l'on peut qualifier d'historique.

En dehors de l'émotion suscitée par la remise du 10^{ème} dan à Henri Courtine, par la remise des 9^{ème} dan et des 8^{ème} dan, il faut mentionner à nouveau, la haute qualité et la parfaite exécution des kata et démonstrations présentés par les diverses fédérations invitées.

Pour mettre à l'honneur les 75 récipiendaires de grades du 6^{ème} au 10^{ème} dan et les nombreux invités officiels, la commission Ethique et Tradition, branche active de la Commission des Ceintures Noires, a dû faire preuve d'imagination, d'adaptation et de rigueur pour ordonner et minuter dans un temps donné les temps forts de cette journée.

REFLEXIONS / LE CODE MORAL



Aquarelle de Christian Bernard

Avant de formuler et d'exposer une idée, il est bon de définir « ce dont on parle », de préciser le sens des mots employés ou éventuellement le sens qu'on leur donne. Ceci permet d'éviter certaines incompréhensions ou des interprétations erronées.

Nous parlons donc du « Code Moral » tel qu'il est publié par la FFJDA et souvent apposé sur les murs de nos dojo. Nous savons d'une manière un peu imprécise qu'il est inspiré du « Bushido » Code Moral, non écrit dit-on, des samouraï japonais et qu'il a été quelque peu édulcoré de ses aspects trop typiquement japonais et adapté à nos mentalités occidentales.

Nous pouvons remarquer que les qualités énoncées par ce Code Moral d'origine japonaise sont les mêmes que celle que nous attribuons à nos héros populaires nés des légendes, de la littérature, du théâtre et du cinéma et même des BD de notre jeunesse et de celles de nos enfants aujourd'hui !

Quand nous parlons de ce Code Moral, nous sommes comme souvent, piégés par la sémantique, qui est la science de la signification des mots. En effet, le mot Code a dans notre langue française plusieurs significations, qui bien que découlant d'une origine commune, sont très différentes.

L'origine est le mot latin Codex qui veut dire : planchette (sur laquelle on écrit), recueil. Trois significations principales (parmi d'autres) en découlent :

- 1) Recueil de lois. Ensemble des dispositions légales relatives à une matière spéciale. Par exemple « Le Code Civil », « Le Code Pénal » etc.
- 2) Décret ou loi étendu réglant un problème particulier. Par exemple « Le Code de la Route ».
- 3) Ensemble de règles, de préceptes, de prescriptions concernant un domaine. Par exemple, « Le code de l'honneur », « Le code de la morale », « Le code du goût »,

« Le code de la politesse », « Se donner un code de conduite » etc.

Force nous est de constater que dans la pratique, le mot « Code » est fortement marqué par ses deux premières significations. Il traîne avec lui une forte connotation d'obligations impératives assortie de sanctions en cas de manquement !

Et bien que sa troisième signification soit complètement différente, à l'énoncé de ce mot, nous avons tendance à faire un amalgame inconscient avec les « Codes législatifs » et nous ne pouvons nous défaire d'une impression de contrainte un peu désagréable. Même si nous savons que les sanctions liées à un manquement de ces « recommandations » sont d'ordre moral ou sentimental.

Dominique Venner précise bien ce dernier sens dans un récent article sur le Japon paru dans le N° 31 de « La Nouvelle Revue d'Histoire » :

«... C'est au cours de cette période (XVII^{ème} siècle japonais) que Yamaga Soko formula le Bushido ou « voie du guerrier ». Parler de code à son sujet serait impropre. Précepte conviendrait mieux. Un code implique des règles figées, alors que le do, la « voie » est une éthique vivante, une école permanente de comportement.

Le Bushido est en accord intime avec les trois sources spirituelles du Japon, shintoïsme, bouddhisme zen et confucianisme. Il se nourrit de l'immanence du shinto, religion qui associe le culte des ancêtres à celui de la nature sacrée. Le Bushido s'en inspire, cultivant aussi la vertu bouddhiste du détachement et de l'oubli de soi. Mais il s'agit d'un bouddhisme japonisé, débarrassé de la non violence, amendé par la sagesse du zen qui enseigne l'éducation de soi par la pratique d'une « voie », en l'occurrence les Arts Martiaux. Enfin troisième source, le confucianisme, qui est une sagesse se rapportant à la vie sociale. Outre la politesse il enseigne que chacun doit assumer des devoirs en proportion de son élévation dans la hiérarchie... »

La Politesse : c'est le respect d'autrui
Le Courage : c'est de faire ce qui est juste
La Sincérité : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée
L'Honneur : c'est d'être fidèle à la parole donnée
La Modestie : c'est de parler de soi-même sans orgueil
Le Respect : sans respect aucune confiance ne peut naître
Le Contrôle de soi : c'est savoir se taire quand monte la colère
L'Amitié : c'est le plus pur des sentiments humains

Quelques précisions sur le mot « moral ». Il signifie « qui concerne la « morale ». Celle-ci étant « un ensemble de normes et de règles de conduites concernant une société donnée ». Il n'y a là aucune idée de bien ou de mal, ni aucune idée de « faire la morale », ni non plus aucune idée religieuse ou sectaire. On voit par là que le terme « Code Moral » est quelque peu impropre pour désigner ce qui est un ensemble de conseils, de recommandations, et d'incitations à un comportement spécifique.

Nous pouvons là nous poser la question : Ce Code Moral est-il forcément attaché à l'enseignement des Arts Martiaux ? En a-t-il toujours été ainsi ?

La réponse est sans doute non !

Déjà au XVII^{ème} siècle, le moine Takuan qui était le maître zen de Miyamoto Musashi, disait : « Oh ! des porteurs de sabre il y en a beaucoup. Mais de ceux qui suivent réellement la voie du sabre, il y en a vraiment très peu ! »

Par quel cheminement un code moral est-il devenu le complément inséparable, des techniques d'un art martial ?

Pour répondre à cette question peut-être devrait-on dire : comment un code moral issu de la pratique d'un art martial est-il devenu un objectif et même une finalité qui s'apprend justement par la pratique d'un art martial ?

Ainsi formulée la question porte en elle-même la réponse.

P.J

À suivre dans le prochain numéro



LU DANS LA PRESSE

ÉDUCATION

Quand le judo lance un appel auprès de ses jeunes...

Le texte a été élaboré par la commission éthique et tradition de la Fédération française de judo. Il a été lu au micro, samedi, par Angélique Genet, la secrétaire du comité départemental, avant le coup d'envoi des championnats du Loiret par équipes minimes. Sa teneur ? Rappeler aux jeunes judokas ce que sont les valeurs du judo à savoir notamment le respect de l'adversaire, des arbitres, des commissaires sportifs,

du public, des règles et des lieux. Un rappel à l'ordre qui s'est adressé également aux parents, accompagnateurs et public : « Aucune pression ne doit s'exercer sur les jeunes combattants car le plaisir de pratiquer est plus important que la victoire ou la défaite. » Si la Fédération a cru bon de rappeler ces quelques règles de base, c'est peut-être qu'elle a constaté ici ou là quelques dérapages.

À Orléans, samedi, l'heure a en tout cas été au fair-play. Comme lors de la finale des cadets où les deux équipes engagées par le J35 Amilly se sont retrouvées opposées. Parce que l'équipe 2 était diminuée numériquement, l'équipe 1 a décidé de son propre chef de « sacrifier » deux de ses combattants pour que la rencontre débute sur un pied d'égalité. Respect.

Ch.B.

Source : La « République du Centre »

VIENT DE SORTIR !

Coédité par Budo édition et la FFJDA, ce livre, premier de la Collection fédérale « Culture Judo », est le fruit du travail de la Commission Ethique et Tradition. Il traite de la transmission d'un comportement et d'un Judo selon l'éthique de celui-ci. Depuis la ceinture blanche jusqu'à la ceinture noire.



Destiné principalement aux professeurs, son contenu est cependant de nature à intéresser tous les judokas.

Disponible à la « Boutique » : 15€

Ce livre est le premier volet d'un triptyque destiné aux acteurs fondamentaux de notre discipline : enseignants, arbitres, dirigeants...

Les ouvrages suivants sont actuellement en cours « d'écriture ».

CHANTIERS...

Il s'agit des actions qui sont en cours ou à venir et qui sont gérées par la Commission Nationale des Ceintures Noires.

Celle-ci a reçu de l'exécutif fédéral un certain nombre de « missions » dont certaines prioritaires et urgentes.

Pour votre information, et parce que plusieurs de celles-ci vous concernent ou vont vous concerner, en voilà un aperçu :

a) Opération « Propreté des lieux ».

Objectif : éviter les débris éparpillés dans les salles de compétitions. C'est une opération nationale.

b) **Modèle de lettre** à lire avant chaque compétition à tous niveaux et pour toutes catégories d'âges. Un texte a déjà été rédigé pour les benjamins minimes (voir en tête de cette page).

Le deuxième texte a été rédigé et envoyé à toutes les OTD fin 2007.

c) Valoriser et fidéliser les CN

- Création d'un insigne officiel (en cours)
- Création d'un « visuel », logo, affiches etc : un logo a été adopté, il figure en première page de ce bulletin.
- Création d'un bulletin d'info destiné aux CN 2 par an, avril et septembre (vous êtes en train de lire le premier !)
- Participation à la chaîne télé-Internet fédérale à partir du 01-01-08.
- Avis de recherche... Des anciennes CN.
- Annuaire des CN.
- Accompagnement des CN et convivialité. Journée des CN dans les OTD. (Celles-ci sont à l'étude pour réalisation en novembre 2008).

Ce n'est pas tout ! Il y a d'autres chantiers dont nous vous parlerons dans le n° 2 de ce bulletin.

Le CDI

C'est quoi le CDI ?

Le Centre de Documentation et d'Information est une bibliothèque qui contient plus de 6500 documents écrits, des photos collectées depuis les années 40 et des vidéos.

A quoi sert le CDI ?

Il conserve la mémoire du Judo et permet de faire des recherches sur des thèmes variés.

Qui vient consulter ?

Des journalistes qui écrivent un article, des étudiants qui préparent une thèse, des chercheurs

qui consultent des statistiques, des judokas qui préparent un examen ou un grade, des clubs qui écrivent leur histoire, des particuliers qui recherchent des souvenirs...

Comment consulter ?

Les documents sont à consulter sur place sur rendez-vous.

Où se trouve le CDI ?

Il est situé au premier étage de l'Institut du Judo à Paris. Vous y serez toujours les bienvenus.

D'autre part si des documents concernant le Judo ou les arts martiaux vous encombrant n'hésitez pas à les confier au CDI où ils seront conservés et serviront aux générations futures.

Le CDI gère aussi le « Musée » au rez-de-chaussée de l'Institut du Judo. On peut y voir actuellement les œuvres de Pierre Le Caer (6^{ème} dan de Judo). Pierre-Bois-Fer...



Le Courrier des lecteurs

Forcément ! Dans ce premier n° il n'y a rien ! Nous espérons pouvoir y consacrer beaucoup de place dans le prochain !

Rappelez-vous :

cn@ffjudo.com

Les Ceintures Noires au sein de la FFJDA

La Commission Nationale des Ceintures Noires sous la responsabilité de Nicole Andermatt membre du comité directeur fédéral représente les ceintures noires, tous grades confondus, au niveau national. Par l'intermédiaire d'un vice président, Frédéric Sanchis élu au titre des haut-gradés, cette commission, dans son domaine de compétences, peut faire des propositions et suggestions à l'exécutif fédéral. Elle peut aussi être sollicitée par l'exécutif pour mettre en place certaines actions sur tout le territoire.

Dans chaque ligue un vice président est élu au titre de délégué des ceintures noires. Celui-ci met en place une commission régionale composée des représentants départementaux des ceintures noires eux-mêmes désignés par les Comités. Cette commission régionale réalise dans sa région les missions confiées à la commission nationale.

Le délégué régional des Ceintures Noires dans les structures fédérales.

Donner une délégation à quelqu'un consiste à lui confier la totalité ou une partie d'un travail.

Une délégation correspond à un contrat moral (qui gagne à être écrit !) entre celui qui donne et celui qui reçoit la délégation afin d'engager officiellement les deux parties.

Déléguer ne revient pas à donner tous les pouvoirs.

Tout ne peut pas être délégué. Par exemple la responsabilité, l'objectif ne peuvent pas l'être. D'autre part les compétences sont à prendre en compte.

Un délégué régional des ceintures noires est donc apte à recevoir une délégation.

Ce qui veut dire concrètement :

Que d'une part :

Quand la Commission Nationale des Ceintures Noires reçoit une mission de l'exécutif fédéral, cette mission va être appliquée sur tout le territoire par l'intermédiaire des délégués régionaux. Charge à eux de se faire assister par les responsables départementaux.

La commission nationale donne une procédure de réalisation du projet. En retour les délégués acceptent de le réaliser dans leurs régions respectives.

Un certain nombre de contrôles devront être effectués pour vérifier l'avancement du projet. Si un problème particulier se pose le délégué doit le faire savoir rapidement. Les conditions de la délégation étant acceptées, les deux parties sont rassurées sur le travail confié et sur sa réalisation.



Que d'autre part :

Le délégué régional des ceintures noires étant élu au comité directeur régional sur ce poste de responsabilité, il a par conséquent la délégation du président de ligue concernant ses fonctions.

Donc quand une « commande » est passée par l'exécutif fédéral à la commission nationale des ceintures noires, celle-ci envoie les informations sur cette mission nationale au président de ligue qui supervise, et au délégué régional des ceintures noires. C'est à ce dernier que la commission nationale « délègue » la réalisation de cette action dans sa région. Cette action se fait donc avec l'accord de la commission nationale et du président de ligue qui procure les moyens nécessaires à sa mise en place.

Un colloque annuel réunit les délégués régionaux. C'est l'occasion de faire le bilan des actions passées, de faire des propositions nouvelles et d'échanger des idées dans un moment de convivialité.

Les membres de la Commission Nationale des Ceintures Noires épaulés par la Commission Ethique et Tradition sont à la disposition de tous ceux qui désirent obtenir des informations :

Mmes. N. Andermatt, M. Rottier, Mrs. D. Ben Duc Kieng, Ch. Blareau, P. Cadot, S. Feist, M. Gippet, M. Guentleur, M. Huet, D. Janicot, G. Henry, P. Jazarin, M. Nouchy, JP Randoulet, F. Sanchis.

IMPORTANT !

Vous qui lisez ce bulletin CN n°1, si vous ne nous avez pas encore communiqué votre adresse Email, faites-le !

Envoyez votre nom, votre grade et votre adresse « courriel » au contact suivant :

cn@ffjudo.com

C'est l'adresse de votre commission.

Vous pourrez ainsi recevoir directement chaque semestre le bulletin des ceintures noires via Internet.

Incitez vos camarades ceintures noires à faire de même.

C'est gratuit !!

Grâce à ce même lien vous pourrez faire à la commission toutes remarques et suggestions concernant les actions que vous aimeriez voir menées par les ceintures noires dans l'esprit :

« Entraide et prospérité mutuelle »

CNCN

IPPON !